

LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE PRAP



DEVENIR acteur PRAP et MAINTENIR ses compétences.

La formation action **PRAP** a pour objectifs de **diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles** liés aux activités physiques et de **participer à l'amélioration des conditions de travail.**

Permettre à l'acteur PRAP de :

- ↪ Se situer en tant qu'acteur de prévention.
- ↪ Repérer les situations dangereuses susceptibles de nuire à sa santé, en particulier les risques de TMS.
- ↪ Identifier les déterminants.
- ↪ Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration.
- ↪ Participer à l'amélioration de sa situation de travail.



Groupe : 4 à 10 personnes

FORMATION INITIALE :

PRAP IBC : 14 h—PRAP 2S : 21 h

**MAINTIEN et ACTUALISATION
DES COMPETENCES (MAC) :**

7 h tous les 24 mois

Pré requis : avoir assister et
valider la formation PRAP

Eligible au titre de la formation professionnelle continue, cette formation est encouragée par l'ensemble des partenaires sociaux (représentations professionnelles, OPCA....).

DATES : à déterminer directement avec la formatrice certifiée.

LIEU : Au sein de votre entreprise

Vous souhaitez mettre en place **dans votre établissement** une formation-action PRAP, veuillez vous rapprocher de **votre médecin du travail** afin d'en discuter avec lui.

Prestation comprise dans le forfait annuel pour les adhérents du SMI